



APPEL À PROJETS

Renaturation des Zones Humides

 Prolongation de l'appel à projets

La **Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée** et le **Fonds de dotation NaïaGaïa** ont lancé, du **8 juillet au 27 septembre 2024**, un appel à projet "Renaturation des Zones Humides".

Afin de permettre à l'ensemble des porteurs de projets de soumettre leurs candidatures dans les meilleures conditions, la **date limite de soumission est prolongée jusqu'au 29 novembre 2024**.

Les **critères de sélection des projets** ont également été assouplis en conséquence, et sont disponibles sur les **Pages Internet** dédiées des 2 structures :

- <https://www.naiagaia.org/index.php/appel-a-projets-renaturation-des-zones-humides>
- <https://fondation-eau-groupama.com/appels-a-projets/>

Pour rappel, cet appel à projets s'adresse à des structures exerçant une activité d'intérêt général, tels que les **conservatoires des sites (littoral ou terrestre)**, les **parcs naturels régionaux**, les **syndicats de rivière**, les **syndicats de bassin et rivière**, les **collectivités**, les **fédérations de pêche**, les **associations de protection de la nature**...

Pour répondre à cet appel à projets, les structures candidates doivent agir dans les départements sur lesquels la Fondation de l'Eau et le Fonds de dotation sont présents : **Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Ardèche, Drôme, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse**.

 En quoi consiste l'accompagnement ?

- Une dotation globale de **60 K€**.
- Une dotation minimale par projet lauréat de **20K€**.
- Le financement accordé couvrira les dépenses d'investissement liés aux **études et travaux de renaturation, démarrés au plus tard avant la fin 2026**.

Les questions relatives au projet pourront intervenir jusqu'au **15 novembre**, et sont à adresser aux contacts suivants : candidature.fondation@groupama-med.fr et contact@naiagaia.org